

Annexe 2 : RÉFÉRENTIEL DE FORMATION PROFESSORAT DU SECOND DEGRÉ
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CAPEPS)

Préambule général	1
Préambule de la discipline	3
1. BLOC 1 – S'APPROPRIER ET ENSEIGNER LA (OU LES) DISCIPLINE(S) SCOLAIRE(S)	6
1.1. Maîtriser et mobiliser des techniques dans les activités physiques sportives et artistiques (APSA).....	6
1.2. Maîtriser et mobiliser des connaissances historiques, sociales et culturelles relatives aux évolutions de l'EPS, de l'activité physique, du sport et de la place du corps à l'école	6
1.3. Maîtriser et mobiliser des connaissances en sciences de la vie et en sciences humaines et sociales.....	7
1.4. Maîtriser et mobiliser des connaissances institutionnelles	8
1.5. Maîtriser et mobiliser des connaissances en sciences de l'intervention	8
2. BLOC 2 – ADAPTER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE À LA DIVERSITÉ DES ÉLÈVES ET AU CONTEXTE D'EXERCICE POUR VISER LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES	11
2.1. Connaître et prendre en compte la diversité des élèves	11
2.2. Mettre en œuvre son enseignement	12

2.3.	Contribuer aux éducations transversales.....	13
2.4.	Accompagner le parcours de l'élève	14
2.5.	Contribuer à la qualité du climat scolaire	15
2.6.	Enseigner en voie professionnelle (15 à 20 % du bloc 2).....	16
3.	BLOC 3 – DEVENIR ACTEUR DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION	18
3.1.	Inscrire son action dans les principes et valeurs de la république.....	18
3.2.	Connaître les droits et obligations du fonctionnaire dans le cadre du service public d'éducation	20
3.3.	Connaître le système éducatif français pour mieux y inscrire son action.....	20
3.4.	Inscrire son action dans une dynamique d'équipe et partenariale	21
3.5.	Construire des relations de qualité avec les familles	21
3.6.	Agir dans un cadre collectif pour la protection de l'enfance	21
4.	BLOC 4 - S'INSCRIRE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	23
4.1.	S'inscrire dans une démarche de recherche pour développer ses compétences professionnelles	23
4.2.	S'inscrire dans un collectif professionnel.....	23
4.3.	Utiliser le numérique pour agir et se former dans un environnement professionnel	23

Préambule général

Le référentiel de formation a été élaboré en cohérence avec le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013), qui reste la référence tout au long du parcours professionnel pour la titularisation, l'accompagnement et les rendez-vous de carrière. Le référentiel de formation, quant à lui, a pour fonction de servir d'appui à l'élaboration par les opérateurs de formation, en particulier les universités, des maquettes de formation et de définir les contenus d'enseignement. Il structure le continuum de formation des professeurs du second degré de la licence aux trois années suivant la titularisation. Il vise le développement progressif des compétences professionnelles en construisant une culture générale et professionnelle large, appuyée sur la recherche afin de former des enseignants éclairés.

Le premier cycle universitaire (licence, titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation) conduit les étudiants à maîtriser, au niveau requis pour le concours, la ou les discipline(s) enseignée(s) dans le second degré. La perspective professionnelle invite les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement secondaire à engager une réflexion sur les missions du professeur, ses droits et ses devoirs ainsi que sur les enjeux de l'enseignement dans le second degré. Le master « Enseignement et éducation professorat du second degré » a vocation à former en deux ans les lauréats des concours de recrutement du second degré (CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP). Le master vise la capacité à mobiliser des savoirs académiques et des compétences professionnelles afin d'agir de façon autonome dans la plupart des situations professionnelles, en s'intégrant dans un collectif. La formation doit répondre aux besoins des lauréats quel que soit leur parcours antérieur et proposer les adaptations nécessaires. En master, tout en poursuivant le renforcement des savoirs disciplinaires, l'enjeu principal réside dans la capacité à outiller les futurs professeurs du second degré afin qu'ils soient en mesure de concevoir des séquences d'enseignement pour faire apprendre et progresser tous les élèves et réduire les inégalités scolaires.

La voie professionnelle présente des spécificités avec le double objectif de préparer à l'insertion professionnelle immédiate et à la poursuite d'études. La formation des titulaires du CAPLP se doit d'intégrer ces dimensions. Une partie spécifique du bloc 2 « Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves au contexte d'exercice pour viser la réussite de tous les élèves » leur est consacrée pour un nombre d'heures compris entre 15 % et 20 % de l'horaire total du bloc. Cette formation spécifique ouverte à tous les lauréats des concours ayant un intérêt pour la voie professionnelle et ceux susceptibles d'enseigner en sections de techniciens supérieurs, s'inscrit dans le volume horaire du bloc 2, dans une logique de différenciation selon les parcours des étudiants. De plus, tous les lauréats du CAPLP, qu'ils se destinent à la prise en charge d'enseignements généraux ou professionnels, sont incités à réaliser un stage en entreprise dans le cadre du master. Pour les lauréats de CAPLP appelés à intervenir dans les enseignements professionnels, ce stage se déroulerait, de préférence, au sein d'une organisation du secteur professionnel en lien avec la filière de formation de l'option du concours.

Dans tous les parcours, le master prévoit des stages en établissement scolaire : dans ce cadre, l'analyse de pratiques professionnelles joue un rôle majeur dans le processus de formation. Enseigner n'est pas un métier solitaire, mais repose sur un important travail en équipe, qui implique le développement des compétences collaboratives indispensables. En outre, au cours de la formation, les lauréats réalisent un mémoire de master fondé sur le traitement scientifique d'un objet professionnel, en lien avec l'exercice du métier de professeur. Au travers de ce mémoire, ils s'approprient de manière active des résultats issus de la recherche et acquièrent une rigueur scientifique qui va de pair avec l'éthique professionnelle requise.

La formation continuée qui se déroule au cours des trois années suivant leur titularisation, conduit les professeurs du second degré à prendre pleinement leur place dans un nouveau contexte d'exercice et à répondre aux besoins de leurs élèves. Celle-ci fournit à chacun des clés pour s'engager activement dans un collectif de travail déterminant pour l'exercice du métier d'enseignant. Elle vise un développement professionnel continu et l'approfondissement des compétences et des connaissances relatives aux différents axes du référentiel. La formation continuée a pour objet d'affiner les gestes professionnels de l'enseignant et de répondre, dans un cadre individuel et collectif, aux besoins de tous les élèves dans la diversité des situations professionnelles rencontrées.

Ce sont donc ainsi huit années de formation qui se dessinent et se structurent selon les trois niveaux suivants :

Niveau de maîtrise des compétences	Description
Niveau 1 (colonne de gauche du référentiel) – entrée en master « Enseignement et éducation professorat du second degré »	Maîtriser les savoirs académiques attendus au concours, appréhender les enjeux de l'enseignement secondaire et engager la réflexion sur le métier.
Niveau 2 (colonne de droite du référentiel) – fin de master « Enseignement et éducation professorat du second degré »	Mobiliser les savoirs académiques et les compétences professionnelles pour agir de façon autonome dans la plupart des situations, en s'intégrant dans un collectif.
Niveau 3 (en fin de chaque bloc du référentiel) – Fin de formation continuée (3 ^e année post-titularisation)	Exercer les compétences professionnelles en répondant aux besoins de tous les élèves et en s'engageant dans un collectif de travail.

Le référentiel est organisé autour de ces trois niveaux et selon quatre blocs de compétences :

- Bloc 1 – S'approprier et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)
- Bloc 2 – Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice pour viser la réussite de tous les élèves
- Bloc 3 – Devenir acteur du service public d'éducation
- Bloc 4 – S'inscrire dans une perspective de développement professionnel.

Ces blocs structurent une formation dont les axes sont complémentaires et interdépendants, s'inscrivant dans une approche globale et cohérente du métier de professeur du second degré. La mise en œuvre de la formation doit donc permettre de tisser des liens entre les différents blocs de compétences, afin de permettre aux futurs professeurs du second degré de développer une vision systémique du métier et de l'appréhender dans une visée humaniste, émancipatrice et vectrice d'égalité. Afin de tenir compte des spécificités propres à chaque discipline, le bloc 1 peut être amené à évoquer sous un angle disciplinaire les points présentés dans les trois autres blocs.

Cette construction progressive s'appuie sur des enseignements et des stages qui placent le réel des classes et des établissements scolaires au cœur de la formation. Partie structurante de la formation, les stages sont préparés, exploités et analysés à la lumière des enseignements dispensés, afin de permettre une découverte progressive du métier.

Préambule de la discipline

Périmètre d'enseignement de la discipline

L'éducation physique est un enseignement obligatoire pour tous les élèves à tous les niveaux de la scolarité. Les enseignants d'éducation physique et sportive (EPS) sont ainsi amenés à enseigner au collège, au lycée général et technologique, au lycée professionnel. Quels que soient les contextes et niveaux d'enseignement, la finalité de l'EPS est identique. Il s'agit de contribuer à la formation d'un futur citoyen lucide, éclairé et autonome, aussi bien physiquement que socialement. Dans ce cadre les objectifs généraux de l'EPS se déclinent autour de cinq dimensions :

- le développement de la motricité et des ressources physiologiques ;
- la préservation et l'amélioration de sa santé par une meilleure connaissance et conscience de soi ;
- l'appropriation d'une culture physique, sportive et artistique ;
- la contribution aux enjeux sociétaux actuels par la participation à des projets collectifs et l'exercice de responsabilités ;
- l'appropriation, par la pratique physique et sportive, des outils et méthodes.

Les enseignants d'EPS ont également en charge l'animation de l'association sportive de leur établissement. L'association sportive du collège et du lycée constitue une occasion, pour tous les élèves qui le souhaitent, de prolonger leur pratique physique dans un cadre associatif, de vivre de nouvelles expériences et d'exercer différentes formes de responsabilités. Elle contribue ainsi pleinement à l'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Les enseignants d'EPS peuvent être amenés à intervenir dans l'enseignement optionnel d'EPS et l'enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS) au lycée général ainsi que dans l'unité facultative sport au lycée professionnel, qui offrent aux élèves une approche originale du sport et de l'activité physique, en intégrant des connaissances théoriques et pratiques sur des thématiques variées et contemporaines.

Visées de la formation des enseignants dans la discipline

Les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant d'Éducation Physique et Sportive s'acquièrent progressivement au cours de la licence STAPS et du master « enseignement et éducation ».

Ces compétences se développent en relation avec la maîtrise de différents types de connaissances :

- **Des connaissances sur les activités physiques, sportives et artistiques (APSA).** Ces connaissances sont de différents ordres : pratiques, technologiques et didactiques. Elles s’acquièrent et s’approfondissent par la pratique et des apports théoriques. Articulées à d’autres types de connaissances (notamment en sciences de la vie, sciences humaines et sociales, sciences de l’intervention), elles permettent l’analyse et la compréhension de l’activité des élèves en EPS ainsi que la proposition d’axes de transformation et de situations d’apprentissage. Les APSA support de l’enseignement en EPS doivent à la fois avoir une pertinence éducative (elles permettent de répondre aux enjeux éducatifs de l’EPS) et une pertinence sociale et culturelle (elles ont un ancrage dans le champ des pratiques physiques contemporaines). Les APSA programmées en EPS sont extrêmement diverses, selon les contextes des établissements (équipements sportifs disponibles, lieux de pratiques à proximité). Il est bien sûr impossible d’aborder l’ensemble des APSA lors de la formation initiale. Lors de celle-ci, il s’agit de s’appuyer sur quelques APSA représentatives de la culture physique, artistique et sportive et des cinq champs d’apprentissage des programmes d’enseignement d’EPS, afin de faire comprendre aux étudiants et la manière dont le traitement didactique d’une APSA et sa transposition dans un contexte d’enseignement-apprentissage singulier, permettent de répondre aux enjeux de l’EPS. Le programme du concours du CAPEPS L3 propose une liste d’APSA dont la maîtrise est susceptible d’être évaluée lors du concours. Dans le cadre du master, il est attendu à la fois un approfondissement de ces APSA et une ouverture vers d’autres APSA. La liste des APSA du programme du concours est amenée à évoluer de manière progressive (par la modification d’un nombre limité d’APSA) de manière à faciliter l’adaptation des formations. Cette liste est publiée chaque année par la DGRH via le programme du concours.
- **Des connaissances historiques, sociales et culturelles** relatives aux évolutions de l’EPS, de l’activité physique, du sport et de la place du corps à l’école. Ces connaissances doivent permettre de mieux comprendre les enjeux actuels de l’EPS et ses mutations contemporaines, en lien avec les transformations des cultures corporelles et sportives. En effet, l’EPS s’inscrit dans un paysage complexe de pratiques physiques en constante évolution, façonné par des influences culturelles multiples. Connaître cet environnement est essentiel pour saisir la spécificité et la singularité de l’EPS dans ce contexte mouvant. La maîtrise et la capacité à mobiliser ces connaissances font l’objet d’une évaluation lors de la première épreuve d’admissibilité du concours du CAPEPS. Le corpus attendu est défini dans le programme du concours, précisé en termes de périodes et de thématiques¹. Dans le cadre du master, l’accent est mis sur la période plus récente de l’EPS, notamment depuis l’instauration de la Ve République qui structure notre société contemporaine. L’objectif est alors d’analyser la diversité des relations entre l’EPS, le sport scolaire avec d’autres formes de pratiques, aux enjeux pluriels, tout en tenant en compte les contextes sociaux et culturels dans lesquels elles s’inscrivent.
- **Des connaissances en sciences de la vie et en sciences humaines et sociales.** Ces connaissances portent sur les dimensions physiologique, affective, cognitive, sociale des comportements des enfants et adolescents et leurs processus de transformation. Elles sont essentielles pour comprendre et analyser l’activité des élèves en EPS. La maîtrise et la capacité à mobiliser ces connaissances font l’objet d’une évaluation lors de la deuxième épreuve d’admissibilité du concours du CAPEPS. Le corpus attendu de connaissances est délimité par les thématiques précisées dans le programme du concours². Dans le cadre du master, il s’agit de diversifier et d’approfondir certaines connaissances pour mieux appréhender la spécificité des ressources mobilisées par les élèves

¹ Ce programme est amené à évoluer de manière progressive (par la modification d’un nombre limité d’items) afin de faciliter l’adaptation des formations.

² Ce programme est amené à évoluer de manière progressive (par la modification d’un nombre limité d’items) afin de faciliter l’adaptation des formations.

selon les contextes de pratique physique (pratique aquatique, acrobatique, artistique) et la diversité de leurs besoins sur les plans physiologique, affectif, cognitif et social. Ces connaissances facilitent la mise en œuvre d'un enseignement qui s'adresse à tous les élèves en prenant en compte leurs différences.

- **Des connaissances relatives à l'intervention en EPS.** Ces connaissances concernent deux dimensions essentielles : la conception et la conduite d'un projet d'enseignement. Ces connaissances sont abordées à la fois de manière cumulative et spiralaire. Dans le cadre de la licence STAPS, il s'agit de porter l'accent sur la conception des situations d'apprentissage et l'identification de procédures d'enseignement favorables à l'apprentissage des élèves (types de situations, nature des buts, types de feedbacks, formes de groupement, formes de répétitions, modalités d'aménagement de la tâche, gestion de la difficulté et de la complexité de la tâche, formes et degrés d'étayage, définition des charges de travail, climat motivationnel. Dans le cadre du master, la conception est envisagée à différentes temporalités : à l'échelle de la leçon, de la séquence, de l'année et du parcours de formation. Les mises en situation pratique sont l'occasion de travailler la conduite de l'enseignement en portant l'accent sur la régulation des apprentissages des élèves et la gestion du groupe classe (en intégrant également une réflexion sur sa posture d'enseignant et les normes véhiculées de façon explicite ou implicite dans son enseignement).
- **Des connaissances institutionnelles.** Ces connaissances sont nécessaires pour concevoir un enseignement d'EPS qui réponde aux attentes de l'institution scolaire. Dans le cadre de la licence STAPS, sont abordées des connaissances sur les programmes EPS. Dans le cadre du master, ces connaissances sont élargies à des connaissances sur les enjeux éducatifs plus globaux de l'école et sur la spécificité des conditions d'exercice du métier d'enseignant d'EPS.

1. BLOC 1 – S'APPROPRIER ET ENSEIGNER LA (OU LES) DISCIPLINE(S) SCOLAIRE(S)

1.1. Maîtriser et mobiliser des techniques dans les activités physiques sportives et artistiques (APSA)	
Attendus à l'entrée en master	Attendus de fin de master
• Satisfaire aux exigences du test d'aptitude au sauvetage aquatique (TASA). La possession du TASA est une condition pour être admis au concours du CAPEPS³. • Maîtriser les habiletés techniques et posséder les capacités physiques nécessaires pour produire une performance dans au moins une APSA de trois champs d'apprentissage différents du programme d'enseignement d'EPS (parmi les quatre premiers champs d'apprentissage). • Maîtriser et mobiliser des connaissances technologiques et didactiques dans plusieurs APSA des cinq champs d'apprentissage, pour enseigner l'EPS. Ces connaissances sont relatives aux techniques mobilisées dans les APSA et aux conduites motrices produites par les élèves. Articulées à d'autres types de connaissances (en sciences de la vie, en sciences humaines et sociales, en sciences de l'intervention), elles permettent d'analyser l'activité des élèves en EPS et de proposer des axes de transformation dans différentes dimensions (perceptive, motrice, affective et sociale).	• Maîtriser des habiletés techniques dans au moins une APSA de chacun des cinq champs d'apprentissage des programmes d'enseignement d'EPS. • Maîtriser les gestes et techniques sécuritaires pour gérer sa sécurité et celle des autres. • Approfondir des connaissances technologiques et didactiques dans des APSA représentatives de la culture physique, artistique et sportive et des cinq champs d'apprentissage des programmes d'enseignement de l'EPS. • Approfondir la connaissance des conduites motrices des élèves et de leurs progressions dans des APSA représentatives de la culture physique, artistique et sportive. Un accent particulier est accordé aux connaissances nécessaires pour répondre aux obligations programmatiques de l'EPS (notamment l'obligation de mettre en place une séquence sur le processus de création artistique en classe de seconde). • Concevoir une situation d'apprentissage, une leçon et séquence d'enseignement dans une APSA en relation avec des attendus des programmes d'EPS, prenant en compte la diversité des élèves.
1.2. Maîtriser et mobiliser des connaissances historiques, sociales et culturelles relatives aux évolutions de l'EPS, de l'activité physique, du sport et de la place du corps à l'école	
• Comprendre les enjeux éducatifs de l'EPS et ses mutations contemporaines grâce à la maîtrise et à la mobilisation de connaissances historiques, sociales et culturelles relatives aux évolutions de l'EPS, de l'activité physique, du sport et de la place du corps à l'école. Le corpus de ces connaissances est délimité par la période et les thématiques précisées dans le programme du concours.	• Connaître et comprendre les débats et controverses actuels entre les différents acteurs (politiques, scientifiques, syndicaux) de l'EPS pour construire sa conception de l'EPS et sa posture d'enseignant.

³ Décret n° 2025-1134 du 27 novembre 2025.

• Comprendre le rôle de l'EPS pour la lutte contre les discriminations et stéréotypes et pour la promotion de l'égalité (notamment entre les filles et les garçons).	• Comprendre la spécificité des enjeux de l'EPS ainsi que celle des différents dispositifs sportifs scolaires (association sportive, section sportive scolaire) en les situant dans le paysage des pratiques physiques contemporaines et des dispositifs fédéraux. • Comprendre les relations (concurrence, complémentarité, absence) entre les acteurs de l'EPS et les autres acteurs des pratiques physiques (monde associatif, collectivités territoriales, secteur marchand) pour identifier les prérogatives et identités professionnelles de chacun. • Comprendre les enjeux actuels de l'EPS pour situer la manière dont l'EPS peut contribuer à des enjeux éducatifs plus globaux (parcours éducatifs, socle, « éducation à »).
1.3. Maîtriser et mobiliser des connaissances en sciences de la vie et en sciences humaines et sociales	
• Maîtriser et mobiliser des connaissances en sciences de la vie et en sciences humaines et sociales afin d'analyser et de comprendre l'activité des élèves en EPS. Le corpus des connaissances à travailler en licence est délimité par les thématiques précisées dans le programme du concours. • Identifier et justifier des procédures d'intervention favorisant l'efficacité de son enseignement (types de feed-back, formes d'aménagement de la tâche, format des médias utilisés, organisation des espaces, formes de groupement des élèves, prise en compte du vécu des élèves, posture professionnelle). • Comprendre en quoi l'EPS peut favoriser l'épanouissement des élèves. • Comprendre comment les questions relatives à la laïcité se manifestent de façon particulière en EPS, du fait de ses caractéristiques (rapport au corps, rapport aux autres, rapport aux pratiques culturelles). • Connaître les effets négatifs de la pratique sportive sur l'environnement (coût énergétique d'utilisation d'objets connectés, durabilité du matériel sportif, coûts des transports, dégradation d'espaces naturels) mais aussi ses effets positifs (sensibilisation des élèves à la richesse et la fragilité des espaces naturels, modification de ses formes de mobilité).	• Connaître les adaptations possibles de la pratique physique selon les pathologies et les limitations fonctionnelles des élèves. - Connaître le niveau de sollicitation des ressources physiologiques de l'enfant et de l'adolescent dans la production de différents types d'effort. • Connaître la diversité des motivations pour la pratique physique des enfants et des adolescents ainsi que les incidences sur leurs formes d'engagement dans la pratique. • Comprendre la manière dont les théories de l'apprentissage peuvent orienter les démarches d'enseignement et la conception des dispositifs d'enseignement-apprentissage. • Concevoir des dispositifs d'enseignement-apprentissage en relation avec diverses intentions éducatives (par exemple : susciter la coopération entre les élèves, favoriser l'autonomie des élèves). • Justifier et questionner ses choix professionnels en mobilisant des apports de la recherche et des connaissances actualisées. • Questionner la cohérence entre les effets d'une pratique professionnelle et ses intentions éducatives. • Questionner les normes véhiculées dans les différentes formes de pratiques proposées aux élèves (le vite, le fort, le doux, le lent, le beau, le plaisir, le avec, le contre...).

1.4. Maîtriser et mobiliser des connaissances institutionnelles	
• Connaître et mettre en œuvre les éléments structurants des programmes d’enseignement en EPS au collège et au lycée : la notion de champ d’apprentissage, d’attendus de fin de cycle et de fin de lycée. • Connaître les droits et devoirs d’un enseignant d’EPS, d’un agent public, fonctionnaire d’État. • Connaître les différents rôles des personnels d’un établissement scolaire.	• Comprendre la logique d’organisation des programmes d’EPS au collège et au lycée : spécificité et complémentarité des champs d’apprentissage ; articulation des différents attendus entre eux. • Connaître le contenu et les principes de construction d’un projet pédagogique EPS et comprendre son intérêt pour une équipe d’enseignant d’EPS. • Connaître et mettre en œuvre la réglementation spécifique relative à la sécurité en EPS. • Connaître les missions et les objectifs du sport scolaire pour comprendre ses complémentarités avec l’EPS. • Connaître et comprendre les usages possibles, les limites et les règles d’usage (RGPD) du numérique en EPS.
1.5. Maîtriser et mobiliser des connaissances en sciences de l’intervention	
• Concevoir des projets d’enseignement en EPS : - Connaître des éléments clefs de la conception d’un projet d’enseignement en EPS : situation d’apprentissage, leçon, séquence d’enseignement, projet pédagogique, évaluation des acquis des élèves. - Déterminer et prioriser des axes de transformation pour les élèves sur la base d’une observation de leurs comportements (analyse vidéo par exemple). - Concevoir une situation d’apprentissage en relation avec un objectif défini et des transformations attendues chez les élèves. - Concevoir des situations garantissant la sécurité des pratiquants. - Envisager des variables de complexification ou de simplification des situations d’apprentissage. - Connaître les différents médias et outils pouvant être utilisés en EPS et les mettre en relation avec un usage précis (applications numériques pour faciliter un recueil de données, fiches pour organiser des ateliers). - Maîtriser des méthodologies de construction d’une leçon en EPS (échauffement, corps de la leçon, phase de bilan).	• Concevoir des projets d’enseignement en EPS : - Être capable d’établir un diagnostic (identifier les ressources à disposition et les contraintes d’un contexte, caractériser les profils et les besoins des élèves, etc.) pour prioriser des objectifs. - Concevoir des projets d’enseignement à différentes échelles temporelles (la leçon, la séquence, l’année) en respectant des principes de continuité, progressivité, transversalité. - Concevoir des leçons et des situations d’apprentissage pour répondre à la diversité des besoins des élèves en EPS et à leurs motivations. - Concevoir des situations d’apprentissage en EPS accessibles à tous les élèves, en différenciant les consignes, les matériels, les espaces, les temps, les modalités de relations entre les élèves, les modalités d’évaluation aux aptitudes physiques et aux habiletés motrices de chacun. - Anticiper des évolutions pour ajuster, complexifier ou simplifier des situations d’apprentissage en relation avec des comportements possibles d’élèves. - Concevoir et agencer des situations d’apprentissage de manière cohérente au sein d’une leçon d’EPS pour atteindre des objectifs précis. - Planifier et structurer une séquence d’enseignement à partir d’une situation d’évaluation finale et des moments d’évaluation formative.

	- Concevoir différents formats de leçon sur la base de diverses articulations entre les situations d'apprentissage (exemples : de la situation de répétition à la situation de réinvestissement ; de la situation de match à l'atelier). - Concevoir des séquences d'EPS contribuant à des enjeux et des dispositifs transversaux (le socle, les parcours éducatifs, les « éducations à »).
• Conduire un enseignement en EPS : - Observer et interpréter l'activité d'un groupe d'élèves (dans ses dimensions physiologique, sensori-motrice, psychologique) en EPS en mobilisant et articulant des connaissances diverses. - Formuler des hypothèses interprétatives relatives aux comportements observés (aux plans moteur, psychologique et social). - Favoriser les apprentissages moteurs d'un groupe d'élèves par des régulations adaptées (consignes, aménagements de la difficulté de la tâche, feedbacks, entraide).	• Conduire un enseignement en EPS : - Observer le groupe classe et analyser des moments signifiants pour repérer des comportements significatifs d'élèves, déterminer des profils typiques d'élèves et adapter son intervention. - Ajuster ses interventions pour s'adapter à la diversité des réponses des élèves. - Être capable d'interagir à l'oral avec les élèves en reformulant, en corrigeant, en améliorant leurs énoncés pour mieux les aider à apprendre. - Être capable de gérer dans le même temps l'individu et le collectif dans ses interventions (par exemple, superviser le groupe classe tout en apportant une aide individualisée à un élève). - Créer et maintenir un climat de classe favorable au plaisir de la pratique et aux apprentissages des élèves en EPS (encouragements, bienveillance, soutien). - Installer des méthodes et habitudes de travail individuel et collectif favorables aux apprentissages des élèves. - Maîtriser les gestes professionnels relatifs au respect de l'intégrité physique et affective en EPS (sécurité des élèves, gestion des vestiaires, gestion des risques liés aux contacts corporels). - Maîtriser les gestes professionnels relatifs à la gestion des espaces et de la temporalité de la leçon d'EPS.
• Évaluer les progrès et les acquis des élèves en EPS : - Connaître différents formats d'évaluation en EPS (diagnostique, formative, sommative, certificative). - Concevoir l'évaluation comme une ressource pour aider les élèves à progresser.	• Évaluer les progrès et les acquis des élèves en EPS : - Concevoir et mettre en œuvre des évaluations pour réguler les apprentissages des élèves (par exemple, être capable de construire des indicateurs pour suivre les progrès des élèves dans différentes dimensions de son activité). - Concevoir des outils d'évaluation manipulables par les élèves pour se situer dans leur progression.

	- Concevoir et mettre en œuvre des évaluations pour valider les acquis des élèves (par exemple, être capable de concevoir un référentiel d'évaluation dans une APSA). - Articuler de manière cohérente différents formats d'évaluation (formative, sommative, certificative).
--	--

Axes de développement en formation continuée en EPS (fin T3)

- Concevoir collectivement un parcours équilibré de formation en EPS (au collège ou au lycée) prenant en compte les besoins des élèves.
- Concevoir et mettre en œuvre un enseignement de l'EPS dans un cadre collectif (projet pédagogique EPS, projet AS, dispositifs sportifs, enseignements complémentaires, évaluations communes).
- Concevoir un protocole d'évaluation respectant les exigences certificatives institutionnelles.
- Mettre en œuvre un enseignement de l'EPS contribuant à des enjeux et à des dispositifs transversaux (le socle, les parcours éducatifs, les « éducations à », transition écologique)
- Mettre en œuvre un enseignement de l'EPS contribuant à lutter contre les discriminations et les stéréotypes (et de façon plus générale, en développant un regard critique sur les normes véhiculées lors des différentes pratiques).
- Enrichir les scénarii pédagogiques par des usages réfléchis et pertinents du numérique en EPS.
- Maîtriser les connaissances relatives à la tenue des rôles de coordonnateur de la discipline EPS, secrétaire et trésorier d'association sportive.
- Développer des projets éducatifs au sein de l'établissement (projet de pratique sportive et artistique, projets interdisciplinaires).
- Enrichir et varier ses compétences professionnelles grâce à la formation continue (plan académique de formation, associations professionnelles, veille scientifique, etc.) et qualifiante (concours de l'agrégation, certifications complémentaires, etc.).

2. BLOC 2 – ADAPTER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE À LA DIVERSITÉ DES ÉLÈVES ET AU CONTEXTE D’EXERCICE POUR VISER LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

Ce bloc précise les compétences transversales nécessaires à la prise en charge de tous les élèves dans la diversité des contextes d’exercice. Pour nombre d’entre elles, les compétences du bloc 2 s’incarnent dans les contextes disciplinaires avec lesquels elles entrent en cohérence. La formation tissera ces liens étroits entre blocs 1 et 2 en articulant la connaissance des élèves, la pédagogie et la didactique des disciplines (cf. bloc 1).

2.1. Connaître et prendre en compte la diversité des élèves	
Attendus à l’entrée en master	Attendus en fin de master
• Connaître les principales caractéristiques du développement de l’adolescent. • Connaître les enjeux de l’école pour tous.	• Acquérir les principaux repères sur le développement de l’adolescent. - Connaître les différentes dimensions de l’apprentissage des élèves (cognitive, langagière, sociale, affective et motrice). - Prendre en compte dans sa pratique les caractéristiques sociales et culturelles de l’adolescence. • Prendre en compte les facteurs d’inégalité scolaire dans sa pratique afin de réduire leurs effets et favoriser la réussite de tous les élèves. - Mettre en œuvre une pédagogie égalitaire pour faire réussir chaque élève. - Lutter contre tous les types de stéréotypes, notamment les stéréotypes de genre. - Proposer des activités encourageant une ambition forte pour tous les élèves indépendamment de leurs origines socioculturelles et de leur genre. • Évaluer les besoins des élèves pour mieux y répondre et rendre effective l’école pour tous. - Prendre en compte les enjeux linguistiques de tout enseignement et valoriser la diversité linguistique et culturelle au service de la réussite de tous les élèves. - Favoriser les apprentissages de tous les élèves en rendant les enseignements accessibles à tous (conception universelle des apprentissages). - Comprendre et mobiliser les principes de l’école pour tous (accessibilité / compensation).

	- Comprendre les enjeux de la différenciation pédagogique et en connaître les principales modalités. - Concevoir son enseignement en prenant en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves : identifier les processus cognitifs clés, repérer les difficultés d'apprentissage, concevoir des adaptations pédagogiques. - Travailler en équipe pluriprofessionnelle (enseignant référent, accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), coordonnateurs d'unité localisée pour l'inclusion scolaire ou ULIS, personnels de santé et de service social, psychologue de l'éducation nationale, conseiller principal d'éducation et assistants d'éducation) et contribuer à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés.
2.2. Mettre en œuvre son enseignement	
• Disposer de premiers repères sur les processus d'apprentissage des élèves et sur la relation entre apprentissages et enseignement. • Connaître les principaux enjeux de l'évaluation des acquis des élèves.	• Savoir comment les élèves apprennent et de quelle façon en tenir compte dans son enseignement. - Connaître les différentes fonctions cognitives des élèves, leurs relations et leur rôle dans les apprentissages (métacognition, mémorisation, motivation, impact des émotions dans les apprentissages, fonctionnement de l'attention, charge cognitive). - Identifier quelques stratégies pédagogiques et didactiques qui permettent de répondre aux difficultés et aux obstacles d'apprentissage dans le cadre des programmes ou référentiels scolaires. • Concevoir et mettre en œuvre les démarches d'enseignement dans des situations d'apprentissage variées, en tenant compte des besoins des élèves. - Planifier, organiser et structurer les apprentissages (séquence, séance, programmation, progression, évaluations). - Apprendre aux élèves à utiliser des stratégies d'apprentissage. • Identifier en quoi sa (ou ses) discipline(s) contribue(nt) à développer des connaissances et des compétences partagées avec plusieurs disciplines dans une perspective de transversalité et de culture commune. • Concevoir et utiliser des évaluations au service de la réussite de tous les élèves.

	- Élaborer et utiliser des évaluations au service des apprentissages et des progrès des élèves. - Connaître, pratiquer et expliciter les diverses formes d'évaluation des acquis des élèves. - Interpréter des résultats des évaluations des élèves pour réguler l'enseignement et les apprentissages. - Réfléchir aux impacts de l'évaluation sur la motivation, l'engagement et la confiance en soi des élèves. - Prendre en compte l'impact potentiel des stéréotypes, notamment culturels, sociaux et de genre, dans les pratiques d'évaluation. • Préparer les élèves aux examens dans la diversité de leurs modalités et dans le respect des définitions d'épreuves. • Analyser sa pratique dans une démarche réflexive de régulation et de développement professionnel. - Analyser de manière réflexive une situation d'enseignement vécue. - Repérer et comprendre les réussites, les marges de progrès d'une pratique et formuler des pistes d'ajustement.
2.3. Contribuer aux éducations transversales	
• Prendre conscience du rôle éducatif du professeur.	• Intégrer les éducations transversales dans le quotidien de la classe. - Connaître les parcours éducatifs et les éducations transversales et leurs finalités : éducation à la citoyenneté, éducation à l'orientation, éducation à la santé, éducation artistique et culturelle (EAC), éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS), éducation aux médias et à l'information (EMI), éducation au développement durable (EDD), éducation à la défense et à la sécurité globales, etc. - Comprendre que les enseignements contribuent aux différents parcours éducatifs ; comprendre que ces parcours participent au socle commun de connaissances et de compétences. - S'appuyer sur les besoins identifiés afin de mettre en œuvre les parcours éducatifs en s'inscrivant dans des partenariats avec des acteurs du territoire.

	- Comprendre les enjeux du développement du pouvoir d’agir des élèves fondé sur l’engagement citoyen. • Enseigner le programme d’éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS) en l’articulant avec les différents enseignements et les éducations transversales. <i>Pour les professeurs documentalistes :</i> <i>Contribuer par leur expertise à l’ouverture de l’établissement scolaire sur l’environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional voire national et international.</i>
2.4. Accompagner le parcours de l’élève	
• Connaître les différentes voies de formation (générale, technologique et professionnelle), leurs spécificités et leurs enjeux. • Comprendre les grands enjeux de l’orientation. • Connaître les principaux facteurs de décrochage scolaire.	• Accompagner les élèves pour qu’ils s’engagent dans un travail personnel. • Contribuer à la fluidité du parcours scolaire au service de la réussite des élèves. - Comprendre le rôle du conseil pédagogique, du conseil école-collège, notamment dans l’organisation de la continuité des apprentissages et le suivi des transitions scolaires. - Connaître et réfléchir à son rôle et à son positionnement professionnel lors des conseils de classe. - Comprendre les objectifs et le fonctionnement de ces instances. - Accompagner le choix des élèves (voies, séries ou spécialités et options) au service de leur projet professionnel ou d’orientation. - Contribuer à préparer les élèves aux transitions école-collège, collège-lycée et lycée-enseignement supérieur. • Favoriser l’implication des familles dans une perspective de coéducation dans le respect du cadre réglementaire et institutionnel. - Connaître les droits et les obligations des familles et des professeurs dans le cadre scolaire au service de la réussite des élèves. - Coopérer avec les familles pour construire un parcours adapté aux aspirations et aux aptitudes des élèves.

	- Communiquer avec les élèves et leur famille, de façon explicite et adaptée notamment sur la progression des apprentissages et les projets pédagogiques. - Favoriser la participation des familles à la scolarité de leur enfant et à la vie de l'établissement à travers les différentes instances. • Intégrer les compétences à s'orienter dans le cadre des enseignements. - Approfondir la connaissance des trois voies d'enseignement (générale, professionnelle et technologique) et de leurs spécificités. - Développer activement les compétences des élèves à s'orienter. - Connaître les missions d'un professeur principal. • Prévenir le décrochage scolaire. - Mettre en œuvre des gestes professionnels qui favorisent la persévérance scolaire dans le cadre de son enseignement, de la vie de classe et de l'établissement. - Connaître l'existence des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire en collège comme au lycée (dont la voie professionnelle) et les interlocuteurs à mobiliser. - Mettre en œuvre des stratégies qui permettent le retour en classe des élèves décrocheurs.
2.5. Contribuer à la qualité du climat scolaire	
• Connaître des facteurs favorables à l'installation d'un cadre propice aux apprentissages. • Connaître les différentes formes de violence à l'École et leurs conséquences (discriminations, harcèlement, violences physiques et psychologiques, etc.) et l'importance d'assurer la sécurité et le bien-être des élèves à l'École.	• Choisir les modalités d'organisation de la classe favorables à l'engagement de tous les élèves dans les apprentissages. - Savoir reconnaître et prendre en compte les émotions des élèves et les sources de tension. - Savoir mobiliser les principes de gestion de classe en faveur d'un climat de classe serein. - Savoir mobiliser ses connaissances sur les compétences psychosociales (CPS) et les fonctions cognitives des élèves pour favoriser leur implication dans les apprentissages en classe. • Assurer la sécurité et le bien-être des élèves.

	- Prévenir et traiter les situations de violence, de sexisme, de discrimination et de harcèlement en s'appuyant le cas échéant sur un protocole partagé et des ressources collectives. - Gérer les conflits en mobilisant les interlocuteurs pertinents. - Mobiliser des modalités d'organisation de la classe et d'activités renforçant l'estime de soi, le sentiment d'appartenance et le respect mutuel. - Mettre en œuvre une pratique d'évaluation favorisant un climat serein d'apprentissage et préservant l'estime de soi. - Inscrire son action dans le cadre d'une école promotrice de santé.
2.6. Enseigner en voie professionnelle (15 à 20 % du bloc 2)	
	<i>Cette formation spécifique destinée aux PLP est ouverte à tous les lauréats susceptibles d'enseigner en sections de techniciens supérieurs. Elle s'inscrit dans le volume horaire du bloc 2, dans une logique de différenciation selon les parcours.</i> <u>1. Connaître et prendre en compte les spécificités de la voie professionnelle.</u> • Connaître les missions spécifiques liées à la voie professionnelle, notamment les poursuites d'études, l'insertion professionnelle et les évolutions du monde professionnel. • Connaître le parcours des élèves et des apprentis de la voie professionnelle. • Connaître la structuration des référentiels des diplômes professionnels. <u>2. Mettre en œuvre son enseignement en lien avec les différentes configurations d'alternance (public scolaire, mixité de public et ou de parcours).</u> • Inscrire son enseignement dans le cadre spécifique de la voie professionnelle. - Connaître les conditions de construction de la compétence professionnelle. - Concevoir des situations d'enseignement s'inscrivant dans un contexte professionnel. - Concevoir des séquences pédagogiques incluant l'usage d'un plateau technique. - Collaborer avec un collègue dans le cadre des différents dispositifs de la voie professionnelle, notamment la co-intervention.

	- Développer des pratiques collaboratives entre élèves privilégiant une pédagogie de projet. • Intégrer la spécificité de l’alternance au cœur des enseignements. - Planifier et organiser les enseignements avec un groupe homogène d’élèves ou en mixité de public dans un contexte d’alternance (périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ou apprentissage). - Mettre en œuvre la continuité des enseignements en intégrant les périodes de PFMP, stages ou d’apprentissage. <u>3. Accompagner le parcours de l’élève en voie professionnelle.</u> • Maîtriser le parcours des élèves et apprentis en voie professionnelle. - Connaître les débouchés professionnels. - Contribuer à développer les relations école-entreprises en lien avec le bureau des entreprises. - Connaître les principes réglementaires de l’apprentissage. • Accompagner les élèves dans leurs alternances (PFMP, stages, apprentissage). - Accompagner les élèves dans la recherche de PFMP, de stages ou d’apprentissage. - Accompagner et suivre les PFMP et stages. - Instaurer une relation avec les tuteurs des élèves et des apprentis. - Évaluer et vérifier la progression de l’élève, de l’apprenti dans l’acquisition des compétences.
--	--

Axes de développement fin T3

Connaître et prendre en compte la diversité des élèves.

- S’inscrire dans une dynamique professionnelle à l’échelle de l’établissement permettant la prise en compte de la diversité des élèves et la réduction des inégalités.
- Rendre son enseignement accessible à tous en prenant en compte les besoins partagés et particuliers des élèves, en prenant appui sur la réflexion collective de l’équipe éducative et des ressources institutionnelles.

Mettre en œuvre son enseignement.

- Expérimenter, adapter, évaluer et réguler les démarches d’enseignement, au sein d’un collectif de travail, en mobilisant les apports de la recherche et l’analyse de pratiques.

- Exploiter de façon collective des évaluations dont les évaluations nationales au service des apprentissages des élèves et de la réflexion pédagogique de l'établissement.
- Initier des séquences qui prennent en compte l'interdisciplinarité pour aider les élèves à donner du sens et à faire des liens entre les disciplines.
- Expérimenter différents aménagements de la salle de classe, différents temps d'apprentissages (différentes formes scolaires) et analyser les impacts sur la réussite des élèves.

Accompagner le parcours de l'élève.

- S'impliquer activement dans un collectif professionnel pour favoriser les transitions inter cycles dans une perspective de continuité des apprentissages.
- Accompagner les élèves dans la construction de leur parcours d'orientation en prenant appui sur le collectif d'établissement et les partenaires du territoire.
- Collaborer avec les partenaires de l'établissement dans le cadre des éducations transversales.
- S'impliquer pour mettre en œuvre des projets éducatifs progressifs et collectifs au sein d'un établissement et valoriser les projets, notamment par la démarche de labellisation.
- Favoriser la connaissance du milieu économique et développer la relation École-entreprise dans le cadre de partenariats.
- Agir de façon individuelle et collective pour prévenir les situations de décrochage scolaire.

Contribuer à la qualité du climat scolaire.

- Contribuer à une réflexion collective visant à ouvrir l'établissement aux familles.
- Contribuer au projet de climat scolaire à l'échelle de l'établissement en s'inscrivant dans une dynamique collective et pluri catégorielle.
- S'inscrire dans le collectif d'équipe de l'établissement pour prévenir les situations de harcèlement ou de violence à l'école ou en dehors de l'école, accompagner les élèves et agir en cohérence avec la vie scolaire.

3. BLOC 3 – DEVENIR ACTEUR DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

Ce bloc précise les compétences transversales nécessaires à l'exercice du métier, dans le cadre des valeurs de la République et du service public d'éducation. Une connaissance solide du système éducatif français permet de mieux y inscrire son action, au sein d'une communauté professionnelle, dans une dynamique d'équipe et partenariale, notamment avec les familles. Il s'agit aussi de préparer les enseignants à agir dans un cadre collectif pour la protection de l'enfance. La formation tissera des liens étroits entre ce bloc et les trois autres dans une perspective de prise en charge globale de l'élève.

3.1. Inscrire son action dans les principes et valeurs de la république	
Attendus à l'entrée en master	Attendus en fin de master

• S'approprier les principes et les valeurs de la République et leur lien avec l'École. - Connaître les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République et de l'École et leur caractère universel. - Comprendre en quoi et pourquoi la France est une République « indivisible, laïque démocratique et sociale ». - Avoir des connaissances sur les inégalités et en particulier celles entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes à l'École et dans la société.	• Transmettre et faire vivre les principes et les valeurs de la République dans le cadre scolaire. - Contribuer à promouvoir l'engagement des élèves et leur participation à la vie de l'établissement pour faire vivre les principes et valeurs de la République et le respect d'autrui. - Concevoir et mettre en œuvre son enseignement dans le cadre d'une pédagogie égalitaire. - Faire vivre la valeur de liberté en favorisant une école émancipatrice et la construction d'un esprit critique. - Faire vivre la fraternité au sein de l'établissement en favorisant le vivre ensemble.
• Connaître le principe de laïcité et en comprendre les enjeux dans un contexte scolaire.	• Tenir compte des enjeux de la laïcité à l'École pour la conception et la mise en œuvre de son enseignement. - Comprendre les dimensions juridiques, historiques, philosophiques de la laïcité et les contextes de son application. - S'approprier la Charte de la laïcité à l'école et la faire partager aux élèves. - Identifier les personnes ressources et les dispositifs d'accompagnement à l'enseignement de la laïcité. - Concevoir et mettre en œuvre individuellement et collectivement des actions pour aider les élèves à développer leur esprit critique, à savoir argumenter et à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances. - Mettre en œuvre une pédagogie de la laïcité afin de saisir les situations d'enseignement ou de vie scolaire comme des opportunités pour expliquer aux élèves le sens, la valeur et les règles du principe de laïcité. • Repérer les phénomènes de contestation des savoirs et d'atteinte à la laïcité et aux valeurs de la République et apprendre à y réagir.
	• Tenir compte des principes de la Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques, de la Charte de l'éducation artistique et culturelle ainsi que de la Charte de l'égalité filles-garçons pour la conception et la mise en œuvre de son enseignement.

3.2. Connaître les droits et obligations du fonctionnaire dans le cadre du service public d'éducation	
• Connaître les droits et obligations des fonctionnaires.	• Tenir compte du cadre juridique et déontologique en vigueur dans l'exercice de ses missions. - Respecter les droits et obligations des fonctionnaires, en tant qu'agent du service public d'éducation. - Appréhender la hiérarchie des normes et les différentes sources de droit pour référer son action au code de l'éducation et au code général de la fonction publique. - Comprendre la déontologie professionnelle des agents du service public. - Adapter sa posture professionnelle et prendre des décisions éclairées en intégrant les dimensions éthiques et déontologiques du métier. - Exercer sa liberté pédagogique telle que définie dans le code de l'éducation.
• Connaître les enjeux de la transition écologique et du développement soutenable.	• Tenir compte des enjeux de la transition écologique dans l'exercice de ses missions. - Comprendre l'impact écologique de son action individuelle et collective dans l'exercice du métier d'enseignant. - Identifier des leviers d'action possibles pour des solutions soutenables à l'échelle de la classe et de l'établissement. - Comprendre les enjeux de l'engagement des élèves en matière de transition écologique.
3.3. Connaître le système éducatif français pour mieux y inscrire son action	
• Connaître le système éducatif français (organisation, principes).	• Connaître le système éducatif français (approches historique, sociologique, philosophique et juridique) et le situer par rapport aux systèmes éducatifs européens, notamment par la connaissance des évaluations internationales. - Connaître le fonctionnement des établissements scolaires. - Connaître l'ensemble des dispositifs de démocratie scolaire. • Se situer dans son environnement professionnel. - Situer l'établissement dans son contexte local (collectivités, services déconcentrés, etc.).

	• Connaître les évaluations menées à différentes échelles (nationales et internationales) pour relier leurs résultats aux politiques éducatives. • Connaître et comprendre les enjeux des politiques éducatives en faveur de l'égalité des chances (éducation prioritaire, prise en compte de la ruralité et de la politique de la ville).
3.4. Inscrire son action dans une dynamique d'équipe et partenariale	
• Comprendre la place du professeur dans le cadre d'enjeux éducatifs portés de façon partenariale. • Identifier le rôle de l'équipe de vie scolaire et comprendre sa complémentarité avec celle de l'équipe pédagogique.	• Mettre en œuvre des actions dans une dynamique d'équipe pour répondre aux enjeux éducatifs en identifiant les personnes ressources et les partenaires à mobiliser. - Coopérer avec le conseiller principal d'éducation (CPE) et l'équipe de vie scolaire. - Connaître le rôle des associations éducatives agréées et complémentaires de l'enseignement. - Situer son action dans le cadre de dispositifs partenariaux existant sur son territoire. • Connaître le rôle des acteurs économiques d'un territoire pour contribuer à l'éducation à l'orientation.
3.5. Construire des relations de qualité avec les familles	
• Identifier la nécessité de coopérer avec les familles.	• Comprendre la notion de coéducation pour coopérer avec les familles. • Créer, entretenir et pérenniser une relation de confiance avec les familles en tenant compte de leur diversité. • Coopérer avec le CPE et l'équipe de vie scolaire pour favoriser les échanges avec les familles.
3.6. Agir dans un cadre collectif pour la protection de l'enfance	
• Appréhender la responsabilité du professeur dans la protection des enfants et des adolescents.	• Connaître les droits des enfants et les textes qui les définissent. • Connaître les principes de la protection de l'enfance et ses acteurs. • Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et participer à sa résolution en rendant compte et en faisant appel aux personnels en charge de cette problématique.

	• Identifier toute forme d'exclusion, de harcèlement ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale, de maltraitance ou de violences (notamment sexistes et sexuelles). • Connaître l'obligation de signalement et les procédures de saisine des autorités compétentes.
Axes de développement fin T3 Inscrire son action dans les principes et valeurs de la république. • Contribuer activement à une culture d'établissement fondée sur les valeurs de la République, en mobilisant l'ensemble des temps et espaces éducatifs pour les transmettre collectivement. • Contribuer, dans une démarche collective, à l'éducation à la citoyenneté des élèves. • Faire vivre collectivement le principe de laïcité, notamment en réagissant de manière concertée et adaptée à toute contestation des savoirs et à toute atteinte à ce principe. • Participer à une culture numérique partagée au sein de l'établissement en s'engageant dans des pratiques responsables et en contribuant au parcours de formation des élèves dans une logique collective. Connaître les droits et obligations du fonctionnaire dans le cadre du service public d'éducation. • Faire preuve d'exemplarité dans le respect des règles déontologiques et contribuer, par l'échange de pratiques et la collaboration, à une culture commune et éthique. Inscrire son action dans une dynamique d'équipe et partenariale. • Participer activement aux dynamiques collectives d'établissement pour intégrer les enjeux écologiques à l'action pédagogique, dans le cadre du parcours de formation des élèves. • Contribuer à la dynamique institutionnelle et collective en participant aux instances, projets et évaluations de l'établissement, et en y assumant des responsabilités. Construire des relations de qualité avec les familles. • Encourager la participation des familles à la vie de l'établissement et au suivi de la scolarité de leur enfant. Agir dans un cadre collectif pour la protection de l'enfance. • S'engager dans des actions de prévention et de lutte contre les violences, notamment sexistes et sexuelles.	

4. BLOC 4 - S'INSCRIRE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Ce bloc vise à engager une dynamique de développement professionnel continu fondé notamment sur l'analyse réflexive et les résultats de la recherche. La réalisation d'un mémoire de master permet d'enclencher cette dynamique en conduisant une étude scientifique sur un objet professionnel en lien avec l'exercice du métier de professeur. Ce bloc vise également le développement des compétences collaboratives indispensables à tout enseignant pour s'engager activement dans un collectif professionnel. Enfin, un usage réfléchi des outils numériques contribue à la professionnalisation de l'enseignant. La formation tissera des liens étroits entre ce bloc et les trois autres.

4.1. S'inscrire dans une démarche de recherche pour développer ses compétences professionnelles	
Attendus à l'entrée en master	Attendus en fin de master
• Découvrir que la construction des connaissances s'appuie sur des travaux de recherche qui les font évoluer.	• S'engager dans une démarche de recherche pour réaliser un mémoire de master en lien avec l'exercice du métier. - Exploiter des résultats scientifiques pour interroger, enrichir et faire évoluer sa pratique professionnelle. - S'acculturer aux méthodologies de la recherche. - Construire une problématique et élaborer un protocole de recherche permettant de la traiter scientifiquement. - Savoir utiliser des outils de recherche bibliographique.
4.2. S'inscrire dans un collectif professionnel	
• Construire des compétences nécessaires au travail en équipe : compétences psychosociales, organisationnelles, méthodologiques, conduite de projets, etc.	• Participer à la conception collective de séquences, de ressources et d'outils. • Tester, évaluer et réguler collectivement des démarches et des outils.
4.3. Utiliser le numérique pour agir et se former dans un environnement professionnel	
• Construire et développer les compétences numériques de l'étudiant dans le cadre de référence des compétences numériques (CRCN). - Maîtriser des outils numériques pour apprendre, collaborer, communiquer et sécuriser ses usages. - Connaître les grands principes juridiques et éthiques inhérents à l'utilisation des technologies numériques.	• Mettre en œuvre des usages participatifs et favoriser l'engagement avec le numérique en classe au service des situations d'enseignement et d'apprentissage. - S'approprier le cadre de référence des compétences numériques pour l'éducation (CRCN édu). - Maîtriser le cadre juridique, les principes éthiques et les principes de sécurité du numérique au service des enseignements et des apprentissages.

	- Utiliser les potentialités des équipements, des ressources et des services numériques pour diversifier, différencier et évaluer son enseignement et les apprentissages. - Avoir conscience des potentialités, des risques et des limites des usages du numérique au service des apprentissages. - Utiliser le numérique à des fins de collaboration entre professionnels. - Développer une approche technique, pédagogique et critique de l'usage de l'IA dans un cadre scolaire.
Axes de développement fin T3 S'inscrire dans une démarche de recherche pour développer ses compétences professionnelles. • S'appuyer sur une veille institutionnelle, professionnelle et scientifique pour entrer dans une dynamique d'autoformation. S'inscrire dans un collectif professionnel. • Collaborer à un collectif de travail visant le développement professionnel continu de chacun (actions de formation en situation de travail, recherches collaboratives, etc.) Utiliser le numérique pour agir et se former dans un environnement professionnel. • Faire évoluer sa pratique pédagogique numérique : - Au regard des apports de la recherche, de l'évolution des technologies et du cadre juridique pour mieux accompagner les élèves dans leur parcours. - En mobilisant les outils et les ressources de formation.	